

Conseiller en économie sociale et familiale - CESF

Informations sur le concours

Publié le :	17-09-2025
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	27-11-2025
A propos du poste :	

1 poste SAVS SAMSAH

Les conseillers en économie sociale et familiale ont pour mission de former, de conseiller et d'informer, dans le domaine de la vie quotidienne, les personnels de l'établissement en vue de contribuer à améliorer les conditions de séjour des usagers et de favoriser leur insertion sociale. Ils exercent les mêmes missions au bénéfice des usagers qu'ils accompagnent de manière individuelle ou dans le cadre d'interventions collectives en intégrant la participation des personnes aux prises de décisions et à la mise en œuvre des actions les concernant.

Ils assurent un rôle de conseiller technique pour l'organisation interne de l'établissement au sein duquel ils peuvent coordonner des actions et des équipes. Les conseillers en économie sociale et familiale interviennent en lien avec d'autres établissements ou dans le cadre de partenariats de territoire. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement, des projets sociaux et éducatifs ainsi qu'à l'élaboration du rapport d'activité du service socio-éducatif de la structure dont ils relèvent.

L'établissement étant multi-sites, l'implantation des postes peut être modifiée par l'autorité investie du pouvoir de nomination au regard des nécessités de service et des évolutions de l'établissement.

Informations sur l'établissement

Nom :	EDPAMS Jacques Sourdille
Ville :	08240 Belleville-et-Châtillon-sur-Bar
Site Web :	https://www.edpams.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature :	17-10-2025
Conditions de candidature :	

- Jouir de ses droits civiques, c'est-à-dire avoir le droit de vote et pouvoir se présenter à une élection en France ou dans votre pays d'origine.

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec les fonctions exercées.
- N'être atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice de la fonction.

Se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'Armée ou de la Journée d'Appel de la préparation à la Défense/Journée Défense et Citoyenneté.

Être titulaire du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Pièces à fournir :

- Une lettre de candidature comportant les motivations du candidat et la référence du concours visé. Si vous envisagez de postuler sur plusieurs concours, il vous faudra présenter un courrier de motivation pour chacun.
- Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les diplômes, les formations suivies, et les permis de conduire.
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- La photocopie du diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale ou d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.
- Les attestations délivrées par les employeurs du candidat indiquant les diverses fonctions occupées, le pourcentage de temps de travail et les périodes d'emploi.
- Une attestation de l'EDPAMS (à demander en avance par mail service.rh@edpams.fr)
- Un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec les fonctions de conseillers en économie sociale et familiale. CF liste médecins agréés FPublicque
- La copie de votre permis de conduire.
- Un état de votre situation militaire :
 - Je suis un homme né avant le 1er janvier 1979: je joins une copie de l'état signalétique des services militaires.
 - Je suis une femme née avant le 1er janvier 1983, et j'ai réalisé mon service militaire : je joins une copie de l'état signalétique des services militaires.
 - Je suis un homme né à partir du 1er janvier 1979 : je joins une copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - Je suis une femme née à partir du 1er janvier 1983 : je joins une copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - J'ai été exempté (e) : je joins une copie de l'attestation d'exemption
 - Je suis une femme née avant le 1er janvier 1983, je ne suis pas concernée par le service militaire ni par la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : je ne transmets rien
 -

Je n'ai plus mes documents : Ces pièces restent des preuves d'identité et restent obligatoires dans certains concours de la fonction publique, le service militaire compte pour la retraite.

- Pour les personnes ne disposant plus de leurs documents, il est possible de demander une copie de l'état signalétique des services militaires au CAPM de Pau (capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr).

- Jusqu'à l'âge de 25 ans, il est possible de demander une attestation de situation au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) pour obtenir une copie de votre attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- Au delà de 25 ans, plus aucun duplicata n'est délivré cependant, le CSNJ va vous ré-adressé votre numéro d'enregistrement que vous pouvez remettre dans une attestation sur papier libre : je joins une attestation sur l'honneur signée.

L'EDPAMS, organisateur du concours se chargera de compléter le dossier du candidat par une demande d'extrait du casier judiciaire n°2. Seule l'administration est habilitée à demander cet extrait.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Mail pour l'envoi des candidatures : candidature@edpams.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :
A Madame la Directrice de l'EDPAMS Jacques Sourdille
A l'attention de la Direction des Ressources Humaines
Route de Chatillon
08240 BELLEVILLE SUR BAR